

Avis relatif à la réingénierie des diplômes professionnels de la filière animation

Un an après son premier avis sur le processus de réingénierie des diplômes professionnels de la filière animation porté par l'État, le comité de filière animation souhaite affirmer un certain nombre de points de vigilance, structurants pour la suite des travaux.

Déterminé à renforcer l'accès des professionnels de l'animation à des formations continues de qualité, le comité de filière animation rappelle que ce processus de réingénierie doit être considéré comme une opportunité pour y parvenir. Il importe que la réingénierie se fonde sur une vision globale des diplômes professionnels, allant du CPJEPS au DESJEPS et incluant les certifications complémentaires.

Cette approche globale apparaît déterminante pour assurer l'adéquation des diplômes avec la réalité des métiers et une bonne articulation entre eux, deux caractéristiques essentielles pour construire des parcours de progression attractifs pour les animateurs.

Le comité regrette que l'ordonnancement des discussions ne facilite pas la réflexion globale. En effet,

- les travaux sur le CPJEPS et le BPJEPS sont finalisés et en cours d'arbitrages,
- les travaux sur le DESJEPS sont en cours,
- les travaux sur le DEJEPS et le certificat complémentaire du BPJEPS ne sont ni engagés ni planifiés.

Comme en 2023, le comité de filière animation demeure attentif au respect du calendrier. Celui-ci doit anticiper le temps de déploiement des nouveaux référentiels de formation et de modification en conséquence des habilitations des organismes de formation délivrées par les DRAJES. Des retards ne sauraient mettre en péril l'ouverture de nouvelles formations au premier semestre 2025.

Suite au retrait de l'actuelle « UC 3 » (unité capitalisable) du BPJEPS dédiée à la direction d'ACM, son remplacement par un certificat complémentaire doit aussi être travaillé, notamment pour garantir que le volume horaire total du futur BPJEPS et du certificat complémentaire soit équivalent à celui du BPJEPS actuel : comme le comité de filière animation l'avait déjà exprimé dans son premier avis, la réingénierie ne saurait induire un temps et un coût de formation supérieurs.

Cette évolution du BPJEPS doit constituer l'opportunité d'une clarification entre les diplômes permettant d'animer et de diriger. Il s'agit d'un sujet majeur qui n'a pour l'instant pas fait l'objet de discussions. Ces dernières sont à conduire en articulation avec les travaux engagés par le comité de filière animation sur la fonction de directeur dans le cadre d'une pratique volontaire et occasionnelle, via le BAFD, et celle de directeur professionnel dans un ACM permanent, dans l'esprit des réflexions déjà menées sur le repositionnement du BAFA comme brevet de l'animation volontaire uniquement.

Le comité souhaite également rappeler que la structuration en blocs de compétences doit prendre en compte la typicité de la filière de l'animation en ACM. Bien que reconnaissant quelques proximités avec les métiers du champ du sport avec lesquels les diplômes de l'animation sont travaillés, il estime

que la définition de blocs communs ne doit pas engendrer une négation des spécificités. Le BPJEPS doit ainsi continuer de comporter la compétence de « conception » d'activités et de projets car elle correspond à la réalité du métier d'animation en ACM, même si cette acception est, dans d'autres filières métiers, attachée à des diplômes de niveau supérieur (niveau 5).

Au-delà du seul certificat de direction complémentaire du BJPEPS, la réingénierie doit être l'occasion d'aider la filière à penser la création de certifications complémentaires ou spécialités qui viendraient renforcer les diplômes en leur redonnant des colorations sociales, environnementales, culturelles....

Enfin, une réflexion est également à prévoir sur les équivalences et passerelles avec d'autres diplômes (CQP, bac professionnel, Licence pro, BUT...) et d'autres métiers, indispensables pour organiser des parcours dans la filière et au-delà. Pour faciliter leurs mobilités professionnelles, les animateurs ont en effet impérativement besoin d'une juste reconnaissance de leurs compétences, au travers d'équivalences claires, simples et sans équivoques.

En formulant ces alertes, le comité de filière tient à réaffirmer son engagement en faveur du métier d'animateur et pour une animation de qualité au bénéfice de tous les mineurs accueillis dans ses structures.